

Image not found or type unknown



Divorce et pret professionnel

Par **valerie51**, le **19/06/2009** à **15:45**

Bonjour, nous sommes boulangers en entreprise individuelle et allons divorcer. nous sommes mariés sous le régime de la communauté universelle donc j'ai le droit à la moitié de la boulangerie si je pars moins les dettes. aujourd'hui nous avons fini de rembourser donc aucune dette cependant pour rien me laisser il est prêt à contracter un emprunt pour refaire le magasin comme ça il aura des dettes et me laissera rien. a-t-il le droit de faire un prêt sans mon accord ?